



MAIRIE
 Place de la Treille
63320 SAINT-FLORET
 ☎ **04 73 71 10 39**
 mel saintfloret@orange.fr
 Site internet : www.http//saint-floret.fr

**Fête de l'Été
 Saint-Floret
 Samedi 13 juillet**

Madame, Monsieur,

La fête de l'été de Saint-Floret a lieu samedi 13 juillet 2019 de 9 heures à 19 heures, dans le village, les caves, les salles communales, le château et les ruelles de Saint-Floret.

- Des emplacements sont réservés pour les producteurs du terroir (fruits de saison, miel, charcuterie....) qui viennent vendre leurs productions,
- Des stands d'artisanat sont installés dans les salles communales ou sur les places.
- Un salon du livre avec les écrivains a lieu dans une salle d'expositions,

Pour participer, remplir le feuillet d'inscription et nous le retourner dûment complété pour le 30 juin

Pour la réservation d'un emplacement, un chèque de 5 euros (pour 3 mètres linaires) + (1 euro par mètre supplémentaire) doit être joint à votre inscription, à l'ordre du Trésor Public.

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir des renseignements supplémentaires. Nous vous les communiquerons avec plaisir.

Le Maire, Maguy Lagarde

Emplacement - L'emplacement est choisi par La Mairie et communiqué à l'exposant à son arrivée. Si l'exposant n'est pas arrivé avant 9 heures, son emplacement réservé sera remis à un autre exposant. (sauf cas exceptionnel)

Équipement - La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une mauvaise installation ou une installation électrique de fortune.

Cales - Certains emplacements se trouvent dans des ruelles en légère pente, pensez à vous munir de cales.

Véhicules - Les véhicules, seront autorisés à stationner derrière le stand, si cela ne perturbe pas le bon fonctionnement de la foire.

Assurance - L'exposant est seul responsable de sa marchandise et de son matériel. La Municipalité décline toute responsabilité en cas de sinistre. Les marchandises et le matériel exposés ne sont pas couverts par l'assurance de l'organisateur

Réservation - Seuls, les stands payés auront un emplacement sur la manifestation. Les retraits de réservation ne seront acceptés que jusqu'au vendredi 12 juillet 16 heures, avant la manifestation.

En outre, les organisateurs(rices) se réservent le droit d'annuler ou de reporter la foire d'automne en cas de force majeure ou d'événement indépendants de leur volonté et déclinent toutes responsabilités en cas de dégradations, de vol de matériel.

Aucun autre courrier ne devrait vous être envoyé jusqu'à la date de la Foire d'Automne.

Accueil et Horaires - Les exposants seront accueillis dimanche 4 novembre, A partir de 7 heures par les organisateurs.



Feuillet à retourner à l'adresse ci-dessus avec votre chèque de réservation, à l'ordre du Trésor Public.

Inscription Fête d'été de Saint-Floret – Samedi 13 juillet 2019

Artisanat d'art	<input type="checkbox"/>	} Quel artisanat ?.....
Produit du terroir	<input type="checkbox"/>	
Salon du livre	<input type="checkbox"/>	
Autres (A spécifier)	<input type="checkbox"/>	

Mettre une croix dans la partie correspondante et remplir où il y a les pointillés si vous êtes concerné(e)

Voulez-vous être dans une salle communale, à l'intérieur ? Oui Non

Voulez-vous mettre votre stand à l'extérieur, sur une place communale ? Oui Non

M. ou Mme.....

Adresse

.....



.....

Veuillez libeller votre chèque d'inscription, soit 5 euros pour 3 mètres et 1 euro par mètre supplémentaire, à l'ordre du **Trésor Public**. Le retourner à Mairie de Saint-Floret - Place de la Treille - 63320 Saint-Floret ☎ 04 73 71 10 39

Votre inscription ne sera effective que lorsque la fiche d'inscription et le chèque nous seront envoyés.

Fait à le.....

Signature :